

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 014-2180/10/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°21
DUFH 10/4732/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Suite à la demande de la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, par délibération du 5 février 2010 a prescrit la procédure de modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme, pour adapter le document suite à la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté communale de la Bourse (1^{er} arrondissement), de nature à permettre les futurs aménagements du secteur Centre Ville.

En effet, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se sont engagées dans un projet de requalification du centre ville.

Aussi, le projet d'extension du Centre Bourse et la requalification de ces abords s'inscrivent dans le cadre de cette requalification et notamment dans la dynamique d'embellissement et d'attractivité de Marseille Provence désignée Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du document et porte sur :

- 1) la création d'une zone de plan de masse UPMB qui renforcera cet îlot comme pièce urbaine de centre ville en assurant la mixité des constructions, la possibilité de continuité et d'alignement le long des rues,
- 2) l'intégration des parties au sud de la rue Bir Hakeim dans le zonage UAb du PLU,
- 3) le réajustement des zonages UAc et UAd le long des rues qui entourent le Centre Bourse dans un souci de simplification du document graphique.

Par arrêté n° 10/060/CC du 6 Mars 2010, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille concernant le secteur de l'ex ZAC de la Bourse.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 avril au 6 mai 2010 inclus.

Le commissaire enquêteur, dans son rapport et ses conclusions remis le 21 mai 2010, à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, a émis un avis favorable sur le projet de modification n° 21 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille, assorti des recommandations suivantes :

« Dans l'objectif de la continuité de la revalorisation de cet ensemble vers la ville et le Cours Belsunce et d'assurer, ainsi, la « greffe urbaine » vers la ville,

- L'extension des travaux d'embellissement sur les façades Est du centre commercial, jusqu'à la place François Mireur pourrait être demandée au maître d'ouvrage.

* La requalification de l'espace public situé à l'Est du centre commercial, au pied des tours Labourdette devrait être entreprise consécutivement aux travaux d'embellissement du Centre Bourse.

Cette requalification pourrait comprendre un réaménagement des surfaces et du mobilier urbain ainsi que l'aménagement d'une zone de stationnement réservée aux deux roues, en veillant à ce qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité des piétons ».

Le périmètre d'étude du projet de semi-piétonisation du centre ville engagé par la Ville et la Communauté Urbaine englobe les espaces publics autour des tours Labourdette.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront portées à la connaissance des différents partenaires publics et privés qui mènent les réflexions sur la revalorisation de ce secteur. Les recommandations concernant la requalification de l'espace public situé à l'Est du centre commercial seront remises aux quatre concurrents du concours de maîtrise d'œuvre qui ont en charge l'élaboration d'un plan guide sur le périmètre du grand centre ville et la réalisation en 2013 d'une première tranche de travaux centrée autour du Vieux Port.

Conformément à l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Marseille a émis un avis sur le projet de modification de son Plan Local d'Urbanisme, avant son approbation par le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le présent dossier qui nous est présenté et qu'il convient d'approuver, concerne les pièces du Plan Local d'Urbanisme modifié : rapport de présentation, règlement, liste des emplacements réservés et documents graphiques, tels que soumis à l'enquête publique et mis au point selon les modalités précédemment exposées suite aux conclusions formulées par le Commissaire Enquêteur.

En conséquence, et suite à l'avis favorable du Conseil Municipal de la Ville de Marseille qui a délibéré le 21 juin 2010, il convient que le Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 16 novembre 2009 demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour son adaptation suite à la suppression de la ZAC de la Bourse ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 5 février 2010 décidant l'engagement de la procédure de modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine n° 10/060/CC du 16 Mars 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

- Les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 21 juin 2010 donnant un avis favorable sur le dossier d'enquête publique auprès avis du Commissaire Enquêteur de la modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan, qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances ;
- Qu'il convient d'approuver la modification n°21 du document d'urbanisme pour adapter le document suite à la suppression de la ZAC de la Bourse et permettre les futurs aménagements du secteur Centre Ville de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

Est approuvée la modification n°21 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille concernant le secteur de l'ex ZAC de la Bourse dans le 1^{er} arrondissement et telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
l'Aménagement de l'Espace Communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI